



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020

Règlement

ARTICLE 1

Présentation du concours. La commune de Lixing-lès-Rouhling organise un concours communal des maisons fleuries, ouvert à tous les habitants du village, propriétaires ou locataires.

ARTICLE 2

Inscription. La participation au concours est gratuite. L'ensemble du village est concerné par le concours. Une inscription est nécessaire pour y participer. Le formulaire d'inscription est à déposer en mairie avant le lundi 10 août minuit.

ARTICLE 3

Composition du jury : Le jury local sera composé de deux habitants de la Commune tirés au sort sur la liste électorale, d'un professionnel de l'horticulture et du paysage désigné par le Maire et de 2 membres du Conseil Municipal.

ARTICLE 4

Méthode d'appréciation : Une série de clichés seront réalisés pour chaque participant, de préférence à une date convenue conjointement entre l'organisation et le candidat. S'il n'est pas possible de fixer une date, les photos seront réalisées arbitrairement durant la période du concours (du 17 Août au 06 Septembre). Les clichés seront imprimés et présentés au jury.

ARTICLE 5

Critères d'appréciation. Le jury sera invité à apprécier les efforts réalisés par les habitants pour l'embellissement du village.

Le jury prendra en compte plusieurs critères :

- le cadre végétal : les arbres, arbustes, pelouses
- le fleurissement : les plantes saisonnières, les vivaces, les rosiers, les parterres fleuris
- la qualité et l'entretien des végétaux
- la recherche de l'originalité dans la composition
- l'harmonie dans les aménagements : volumes, surfaces, formes, couleurs, intégration au cadre
- l'harmonie des couleurs.

Dans tous les cas, le fleurissement sera jugé depuis la voie publique la plus proche, le jury s'interdisant de pénétrer dans les propriétés.

ARTICLE 6

Notation. Chaque membre du jury décernera une note allant de 0 à 5. L'ensemble des notes seront additionnées pour déterminer les lauréats. Les éventuels cas litigieux ou égalités seront soumis à l'ensemble des membres du jury pour délibération et décision.

ARTICLE 7

Récompenses. Tous les lauréats seront récompensés lors d'une cérémonie officielle organisée par la mairie. Sont considérés comme lauréats du concours les 5 candidats qui recueillent le plus de points.